

**QUESTIONS ADRESSÉES AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES LAURENTIDES
LORS DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION 1 de Monsieur Pierre Cossette, citoyen de Saint-Faustin-Lac-Carré

Lors de la séance du conseil des maires du 19 août dernier dans votre réponse à la question de Madame Sylvie Sigouin et Monsieur Gaétan Leblanc, vous avez écrit :
« Selon la Convention de gestion territoriale signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la seule façon de générer des revenus est la location des terres »
Cette affirmation a été reprise par la DG de la MRC publiquement.

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait d'autres façons de générer des revenus, par exemple que le gestionnaire du parc Eco travaille à promouvoir la fréquentation du parc (notamment l'hiver) afin d'augmenter les revenus d'admission?

RÉPONSE :

Pour augmenter l'apport de revenus découlant des admissions, nous pouvons difficilement augmenter le coût d'admission puisque la convention de gestion spécifie « *une juste compensation financière pour l'utilisation d'un bien public* ».

Considérant l'état actuel des infrastructures ainsi que l'offre récréotouristique limitée, il n'est pas envisageable pour l'instant d'en augmenter le coût par visite.

Nous en sommes venus, tout comme vous le suggérez, à augmenter le revenu découlant du nombre d'admissions en augmentant le nombre d'utilisateurs par l'ajout d'offres récréotouristiques. Ainsi la nécessité d'un appel à projets découle de cette volonté d'augmenter l'offre récréotouristique et, du même coup, de permettre la réfection et la mise à niveau des installations désuètes.

De plus, pour abonder dans votre sens en ce qui a trait à l'augmentation des admissions, la configuration du Parc et l'emplacement du bâtiment d'accueil ne favorisent pas le paiement des droits d'accès par tous les utilisateurs. Il s'agit d'un aspect que le gestionnaire Parc Eco touristique est mandaté de rectifier.

QUESTION 2 :

Lors de la séance du conseil des maires du 19 août dernier alors que Madame Louise Harel vous a fait remarquer que « selon les états financiers des années 2018, 2019 et 2020, le parc Éco Laurentides est autosuffisant dégageant même un surplus de 86 000\$ en 2020 », vous avez répondu que le « surplus » financier dont vous faites mention résulte d'un versement qui a été fait par la MRC des Laurentides à l'organisme Parc Eco Touristique pour couvrir ses déficits d'opération et assurer la pérennité du Parc.

Pourtant les états financiers de 2020 que nous avons consultés indiquent 0 à la rubrique « Contributions de la MRC des Laurentides » en 2020 (même chose en 2018) et il semble même que le CTEL soit le seul organisme opérant sous le chapeau du Parc Éco Touristique à faire ses frais, sans contribution de la MRC en 2018 et 2020.

Pourriez-vous nous indiquer si notre raisonnement est juste sinon à quel endroit dans les états financiers retrouve-t-on ladite contribution, s'il y a lieu?

RÉPONSE :

Concernant ce deuxième volet de votre question, la MRC maintient que le Parc Eco (CTEL) ne fait pas ses frais dans sa structure actuelle pour répondre adéquatement à son mandat. La volonté du CA du Parc Écotouristique ainsi que des maires de la MRC des Laurentides est d'offrir des infrastructures de qualité et surtout sécuritaires.

Plus spécifiquement, concernant les états financiers:

En 2018 : Vous faites référence à la remarque de Mme Harel sur l'autosuffisance du Parc Eco. Pourtant, les états financiers du Parc Eco affiche bien un déficit de 7 158\$ malgré une contribution de la MRC des Laurentides de 13 046\$ et ce même si le CA du Parc Écotouristique a été contraint de limiter les investissements de la réfection et des mises à niveau des infrastructures, faute de revenus. La nécessité de la réfection d'un petit pont n'a pas permis le développement d'aucune autre activité ou de mise à niveau d'infrastructure, pourtant essentiel.

Le Parc Eco accumule un déficit d'entretien général important de ses infrastructures et le modèle actuel n'est pas viable pour l'atteinte des objectifs visés. Les investissements nécessaires sont de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

Par contre, soucieux de permettre au Parc Éco (CTEL) une autonomie financière, le CA a mandaté les gestionnaires du l'organisme Parc Eco touristique de soumettre une proposition permettant de générer des revenus tout en respectant la convention de gestion territoriale.

En 2019 : Le Parc Eco (CTEL) affiche un déficit de 1 471\$ et à nouveau, les mises à niveau prévues ont été reportées. La MRC a contribué par le prêt de personnel tel que : technicien forestier, biologiste, agent des communications, conseiller en sécurité civile . Cette contribution est estimée à plus de 95 000\$.

En 2020 : Le Parc Eco touristique chapeaute quatre (4) infrastructures publiques (Parc Eco (CTEL), l'ancienne pisciculture, le corridor aérobique et le Parc linéaire PTDN). Il s'agit des mêmes employés et donc des vases communicant. Lorsque la MRC octroie des sommes à l'organisme Parc Eco touristique et que celui-ci l'affecte à l'une ou l'autre des 4 infrastructures, ceci a pour effet de dégager du budget pour la main d'œuvre attirée à l'entretien des autres infrastructures sous sa gestion.

C'est ce qui s'est produit en 2020 et ce afin d'avoir les sommes nécessaires à la réalisation de sentiers de Fatbike, de raquettes et ski de fond au Parc Eco. Vous serez heureux d'apprendre que le montant réservé de 86 000\$ a, entre autres, permis ces ajouts et que le Parc Eco offre dorénavant les activités que vous avez énumérées à la population depuis l'hiver 2020.

A nouveau, la MRC a également contribué par le prêt de service de ressources humaines pour les postes suivants : directeur Environnement et Parc, technicien forestier, biologiste, conseiller en sécurité publique et agente des communications. Bien que ces contributions ne fassent pas partie des livres comptables du Parc Éco, elles sont tout de même assumées par la MRC.

De plus, sans entrer dans une étude exhaustive, certaines autres données viennent fausser la lecture financière pour l'année 2020. Comme tout autre organisme durant la pandémie, il faut également prendre en considération les éléments suivants :

1. Dans le contexte de la pandémie, l'organisme a eu peine à recruter du personnel pour combler l'ensemble des postes et besoins du service à la clientèle et de l'entretien. Bien que ceci se traduise par une économie au niveau des dépenses des ressources humaines, l'équipe en place a dû prendre les bouchés doubles. Ce qui ne peut être une situation à privilégier à moyen ou long terme.
2. Le personnel réduit a dû être réparti pour couvrir les opérations et donc le bâtiment d'accueil a été fermé certains jours durant la période estivale. Encore une fois, une fausse économie.
3. Toujours dans le contexte de la COVID, pour certaines périodes, l'achalandage a été plus important durant l'année 2020, ce qui a généré plus de revenus.
4. Comme expliqué précédemment, le surplus généré en 2020 a justement été utilisé pour démarrer les activités hivernales avec l'achat du matériel nécessaires (ex : motoneiges, traîneaux de sécurité, traceurs, panneaux de signalisation, etc.). Sans tenir compte des investissements d'achats d'équipements, le coût des opérations de cette première année d'activités hivernales comparé aux revenus générés est supérieur. Nous comptons bien entendu que l'achalandage devra augmenter considérablement pour rendre les activités hivernales plus rentables. Le CA du Parc Eco et le conseil des maires de la MRC des Laurentides ne sont pas moins fiers d'avoir permis à la population une accessibilité à des activités plein air durant la période pandémique.

QUESTION 3 :

Vous avez indiqué que le choix des projets dans le cadre de l'appel à projets du 5 juillet pour le parc Éco Laurentides se ferait dans la semaine du 20 septembre.

Pourriez-vous nous indiquer si le choix des projets sera soumis au vote du conseil des maires? Si oui quand ?

RÉPONSE :

Les projets soumis seront analysés par le conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides, lequel est décisionnel sur les recommandations des projets. Ces recommandations du CA seront entérinées ou non pour décision finale par le conseil des maires lors de sa séance du mois d'octobre ou de novembre selon l'avancée des analyses.

SOUS- QUESTION :

Pourriez-vous nous indiquer la date prévue pour l'annonce publique des projets retenus?

RÉPONSE :

L'annonce publique des projets retenus demeure à convenir avec le CA du Parc Écotouristique des Laurentides ainsi qu'avec les élus du conseil des maires.